

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 octobre 2020</b>
<b>Délibération n° : 2020_47</b>
<b>Date de convocation : 30 septembre 2020</b>

### Objet : **Délégations aux Vice-Présidents**

Par la suite d'une convocation en date du 30 septembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 06 octobre 2020 à 14 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** :

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aigüilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé, pouvoir à Sébastien PINZETTA (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui indique que le Président, le Vice-Président ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :
  - 1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
  - 2° de l'approbation du compte administratif ;
  - 3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;
  - 4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunal ;
  - 5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
  - 6° de la délégation de la gestion d'un service public ;
  - 7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, de l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 octobre 2020</b>
<b>Délibération n° : 2020_47</b>
<b>Date de convocation : 30 septembre 2020</b>

**Objet : Délégations aux Vice-Présidents**

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras approuvés par arrêté préfectoral n°05-2017-05-10.002 du 10 mai 2017 et notamment l'article 11 ;
- Le règlement intérieur du Parc naturel régional du Queyras approuvé le 11 mars 2011, modifié le 06 juin 2011 et le 28 janvier 2015 ; et notamment le chapitre 3, article 6 ; ainsi que l'article 16 et son point b) ;
- La délibération 2020\_44 du Comité syndical du Parc du Queyras relative à l'élection du Bureau.

**Considérant :**

- L'élection du nouvel exécutif du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du 15 septembre 2020 ;
- La possibilité au Président de déléguer à chacun des Vice-Présidents une partie de ses fonctions ;

**Le Comité syndical, réuni le 06 octobre 2020, après en avoir délibéré et voté par:**

Nombre de membres en exercice :	23	<b>Nombre de suffrages exprimés : 27</b>
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 0      Pour : 27
Nombre de membres présents :	16	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	06	

Décide de se prononcer sur les délégations suivantes :

Première Vice-Présidente - Chantal EYMÉOUD

- Relations du Parc avec l'Union européenne, l'État et la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Orientations stratégiques

Deuxième Vice-Président - Nicolas CRUNCHANT

- Biodiversité
- Écologie
- Patrimoines
- Éducation et culture
- Urbanisme et paysages
- Communication

Troisième Vice-Présidente - Valérie GARCIN-EYMÉOUD

- Relations avec le Département et les communes
- Coopération franco-italienne

Quatrième Vice-Président - Sylvain DAO-LENA

- Transitions
- Économie
- Agriculture
- Tourisme
- Artisanat
- Eau et risques naturels

Cinquième Vice-Président - Dominique MOULIN

- Administration générale
- Finances

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20201006-2020\_47-DE

**Département des Hautes-Alpes**

**Arrondissement de Briançon**

**Parc naturel régional du Queyras**

**Comité syndical du 06 octobre 2020**

**Délibération n° : 2020\_47**

**Date de convocation : 30 septembre 2020**

Objet : **Délégations aux Vice-Présidents**

- Ressources humaines
- Patrimoine bâti du Parc

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

